



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rouen, le 17 janvier 2024

VIGILANCE ORANGE-NEIGE VERGLAS ACTIVÉE – POINT DE SITUATION A 12H **CONSIGNES DE PRÉVENTION ET INTERDICTIONS DE CIRCULATION MAINTENUES**

Le département de la Seine-Maritime demeure en vigilance orange neige-verglas pour la journée de ce mercredi et est également passé en vigilance jaune pluie inondation depuis 10h.

Comme prévu par les bulletins météorologiques, le département a connu des pluies verglaçantes en deuxième partie de nuit. La situation devait s'améliorer en cours de matinée. En revanche, dans l'après-midi, un épisode neigeux, sur terrain gelé, est annoncé par Météo-France pouvant atteindre localement plusieurs centimètres. Face à cette situation, les acteurs des différents réseaux routiers demeurent fortement mobilisés sur des opérations de salage préventif.

Dans ce contexte et compte tenu de ces prévisions, les arrêtés d'interdiction de circulation en cours pour le département de la Seine-Maritime sont maintenus :

– la circulation des poids lourds de plus de 7,5 tonnes reste interdite sur l'ensemble du réseau routier seinomarin jusqu'à nouvel ordre.

Cette mesure de restriction de circulation n'est pas applicable aux véhicules d'intervention d'urgence des services publics, engins de secours et d'intervention, véhicules des gestionnaires du réseau routier, véhicules de livraison de produits de salage des routes, véhicules des entreprises travaillant pour le compte des gestionnaires du réseau routier, véhicules de dépannage et de remorquage, véhicules assurant des transports d'urgence, convois de poids lourds escortés par les forces de l'ordre, véhicules assurant la collecte et le transport de lait et véhicules transportant des animaux vivants.

– la circulation de l'ensemble des transports de ramassage scolaire et les transports collectifs interurbains (entre agglomérations) demeurent interdits ce mercredi 17 et le seront également jeudi 18 janvier.

Ce mercredi, les collèges et lycées sont ouverts. De même demain jeudi, l'ensemble des établissements scolaires accueilleront les élèves.

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

Les opérateurs de services de transports intra-urbains, en lien étroit avec leur collectivité autorité organisatrice de la mobilité (métropole, communautés urbaines et communes), déterminent, en fonction de la situation et dans l'hypothèse où des conditions météorologiques et de circulation seraient favorables, si les conditions de sécurité sont réunies pour ouvrir tout ou partie de leur réseau à la circulation. Chaque usager est ainsi invité à se renseigner sur les sites internet et applications mobiles de son réseau de transport urbain.

La nuit de mardi 16 à mercredi 17 janvier a été marquée, en Seine-Maritime, par une très faible circulation, notamment du fait des mesures réglementaires prises à l'endroit des poids lourds, qui a conduit au stationnement sur des aires dédiées de près de 500 véhicules.

Une opération, encadrée par les gendarmes et policiers nationaux, est en cours ce mercredi en fin de matinée afin de libérer ces aires de stockage. Ces chauffeurs routiers sont invités à évacuer le réseau routier de la Seine-Maritime, notamment en direction du sud ou du nord du département, avant l'arrivée d'une nouvelle perturbation météo accompagnée des chutes de neige, annoncée par Météo-France pour le milieu d'après-midi.

À l'issue de la nuit, le bilan des sapeurs-pompiers du SDIS76 fait état d'une activité restreinte avec à 11h : 17 interventions directement en lien avec les conditions météorologiques : 7 pour des accidents avec blessés légers et 10 pour des chutes de personnes sur des voies publiques.

Le préfet salue les équipes des forces de l'ordre, de secours et l'ensemble des agents des services de l'État, des collectivités et en particulier ceux des sociétés d'autoroutes engagées sur la gestion de cet événement et en particulier celles qui ont procédé au salage des réseaux. Il appelle les automobilistes, piétons et plus globalement les usagers des différents modes de circulation, à une extrême vigilance et leur recommande d'adapter leurs déplacements aux conditions météorologiques locales et, dans la mesure du possible, à limiter leurs déplacements.

Un centre de crise est activé en préfecture depuis mardi soir afin de suivre au plus près l'évolution de la situation.

Conseils généraux à la population

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous :

- N'entreprendre que des déplacements indispensables ;
- Privilégier le télétravail lorsque cela est envisageable ;
- En cas d'obligation de déplacement :
 - Surveillez les prévisions météorologiques sur le site de meteofrance.com
 - Informer ses proches de ses déplacements
 - Se munir d'équipements spéciaux pour la voiture (pneus neige, chaînes etc.)
 - Respecter scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation
 - Allumer les feux de croisement ou de brouillard ;

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

- Utiliser les systèmes de ventilation et de dégivrage, afin de permettre le bon fonctionnement des essuie-glaces. En cas d'immobilisation du véhicule lors d'un déplacement, ne pas faire fonctionner le moteur pour chauffer le véhicule, les gaz d'échappement peuvent provoquer des asphyxies.

Des points de communication seront publiés autant que nécessaires. Ils seront mis en ligne sur **le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime** : www.seine-maritime.gouv.fr ainsi que sur les réseaux sociaux X et Facebook (@Prefet76).